



COMMISSION EUROPÉENNE  
Office Infrastructures et Logistique - Luxembourg  
Infrastructures sociales  
Centre Polyvalent de l'Enfance  
Garderie et Centre d'Etudes



Luxembourg, le 2 mars 2009  
OIL.3 CPE - AP/cr D(2009) n°1280

## DEMANDE D'INSCRIPTION 2009/2010 GARDERIE ET CENTRE D'ETUDES

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ouverture de la campagne de demande d'admission à la Garderie et au Centre d'études du

**1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2009**

Afin que rien ne soit oublié et pour faciliter le travail de chacun, vous trouverez ci-après, quelques consignes pour bien gérer l'admission de votre enfant.

- 1- Les informations et dossiers d'admission sont disponibles sur notre site, à l'adresse suivante : [http://www.cc.cec/oil/oil\\_externe/oil3/garderie\\_centre\\_detudes/sinscrire\\_fr.htm](http://www.cc.cec/oil/oil_externe/oil3/garderie_centre_detudes/sinscrire_fr.htm)
- 2- Pour le personnel de la B.E.I., du F.E.I. et de l'Ecole européenne, les dossiers seront directement accessibles via leur site intranet.
- 3- Il est nécessaire de remplir toutes les cases obligatoires du dossier.
- 4- Cette demande d'admission doit être :
  - a) **apportée en deux exemplaires signés au :** *Centre Polyvalent de l'Enfance (1, rue Albert Borschette, L - 1246 Luxembourg), après avoir pris rendez-vous à un des numéros de téléphone suivants : 4301 34967 ou 38423.*
  - b) **accompagnée des documents suivants :**
    - la fiche sanitaire ainsi qu'une copie du carnet de vaccination **à faire viser par le Service médical du CPE - Bâtiment Jaune,**
    - la demande d'admission (annexe 1),
    - la fiche de renseignement (annexe 2),
    - un extrait d'acte de naissance,
    - une attestation de l'Institution dont relève le parent demandeur et le cas échéant, l'autre parent, relative au statut (fonctionnaire, agent) précisant les modalités du temps de travail (temps plein, mi temps, durée du contrat ...) et le nombre d'enfant à charge,
    - un certificat de composition de ménage et de résidence du ou des parents,
    - les fiches de paie des parents.

**Les demandes incomplètes seront refusées par le CPE. Les demandes présentées hors délais ne seront traitées qu'ultérieurement et ceci, en fonction des places disponibles.**

En vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration, tout à votre disposition.

(Signé)

Aivar PAIDLA  
Responsable du CPE